



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture**

Distr.
GENERALE

UNEP/FAO/PIC/INC.8/1
1er juin 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PROPRE A ASSURER
L'APPLICATION DE LA PROCEDURE DE CONSENTEMENT
PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE A CERTAINS
PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES DANGEREUX FAISANT
L'OBJET D'UN COMMERCE INTERNATIONAL

Huitième session

Rome, 8-12 octobre 2001

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du secrétariat et examen de l'état des fonds extrabudgétaires.
4. Application de la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause:
 - a) Etat d'application de la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause;
 - b) Confirmation des experts nommés au Comité provisoire d'étude des produits chimiques;
 - c) Présentation du rapport du Comité provisoire d'étude des produits chimiques sur les travaux de sa première réunion;
 - d) Adoption des documents d'orientation de décision pour les produits chimiques déjà retenus;

K0019022 040501

- e) Contaminants;
 - f) Questions relatives au mode de fonctionnement du Comité provisoire d'étude des produits chimiques;
 - g) Application de la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause aux nouveaux produits chimiques;
 - h) Analyse des problèmes fréquemment rencontrés par les Parties lorsqu'elles préparent leurs notifications;
 - i) Soumission des notifications concernant les produits chimiques déjà soumis à la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause - options possibles pour concilier le besoin d'échange d'informations avec les ressources disponibles;
 - j) Procédure à suivre par le Comité provisoire d'étude des produits chimiques en cas de conflit d'intérêt.
5. Préparatifs de la première réunion de la Conférence des Parties :
- a) Projet de règlement intérieur de la conférence des Parties;
 - b) Projet de règlement financier et de règles de gestion financière;
 - c) Règlement des différends;
 - d) Non-respect;
 - e) Affectation de codes douaniers déterminés relevant du Système harmonisé;
 - f) Questions liées à l'interruption de la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause.
6. Questions découlant de la Conférence de plénipotentiaires :
- a) Appui à l'application de la Convention ;
 - b) Règlement des différends, trafic illicite et responsabilité;
 - c) Emplacement du secrétariat.
7. Etat de signature et de ratification de la Convention.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la session.
